Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Donation enfant vivant à l'étranger

Par Sylvaine KG

Bonjour,
Je souhaite faire une donation à ma fille qui est française mais vit et est fiscalisée en Belgique.
Quelles sont les démarches à effectuer (qui, auprès de quelle administration) ?

Bien cordialement,

Par yapasdequoi

Bonjour,
Votre donation est à formaliser devant un notaire en France. Votre fille doit la déclarer en Belgique et se soumettre à la législation fiscale belge.

Par Sylvaine KG

Merci et bonne journée.

Par Rambotte

Bonjour.
Si c'est une donation manuelle, par exemple d'une somme d'argent, il n'est pas obligatoire de faire un acte notarié de donation.

Par yapasdequoi

C'est sans doute préférable pour justifier de l'origine des fonds; mais tout dépend du montant en jeu.